

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 13 JANVIER 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 9 janvier 2023

Date de publication : 19 janvier 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 13 janvier à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU, Sophie DUMONTEL Marie-France AULAS, Virginie THIVENT.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Benoît MEILHAC.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2023/1301/002 – *Demande de fonds de concours pour le projet de rénovation thermique de la salle polyvalente.*

Le Maire rappelle la délibération n° 2022/1612/083 du 16 décembre 2022 attribuant les marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente. Il indique que le budget total de cette opération est estimé à 1 130 057.83 € HT soit 1 356 070.40 € TTC. Il mentionne ensuite les différentes demandes de subventions faites auprès de l'Etat, la région, le département et l'agglomération.

Au vu de l'évolution du montant de cette opération, il propose de solliciter une nouvelle demande de subvention à Mâconnais Beaujolais Agglomération au titre du fonds de concours « aide au développement local » 2020/2026.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à :

- Solliciter une nouvelle demande de subvention auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (fonds de concours aide au développement local) d'un montant de 69 480 € ;
- Signer les demandes de subventions et les pièces du dossier ;
- Signer les conventions afférentes ;
- Signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 16 janvier 2023,
Le Maire, Robert LUQUET

